



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Prestation de compensation du handicap (PCH) : qu'est-ce que l'aide à la parentalité ?

Vérifié le 20 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous percevez la [prestacion de compensation du handicap \(PCH\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>) et que vous avez au moins un enfant, une aide à la parentalité peut vous être attribuée. Elle se compose d'une aide humaine et d'une aide matérielle.

Pour bénéficier de ces aides, vous devez remplir un formulaire.

Demande de prestation de compensation du handicap (PCH) "Parentalité"

Accéder au
formulaire(pdf - 431.8 KB) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/w2Vla9haCh9zFPpmrJyJlostvrbVw7vibSIX3L_C8eE=/JOE_TEXTE)
(https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/w2Vla9haCh9zFPpmrJyJlostvrbVw7vibSIX3L_C8eE=/JOE_TEXTE)

Vous devez joindre au formulaire un [extrait d'acte de naissance](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>) de chacun de vos enfants.

L'ensemble des documents doit être envoyé à votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH), de préférence par lettre recommandée avec avis de réception.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](https://annuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=) (<https://annuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=>)

Aide humaine

Elle est destinée à vous permettre de rémunérer un intervenant pour vous aider dans les actes quotidiens pour élever votre enfant. Cette aide varie en fonction de l'âge de votre enfant.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Votre enfant a moins de 3 ans

Vous élevez seul votre enfant

L'aide humaine se compose d'un forfait de 45 heures d'aide par mois.

Le montant du forfait est de 1 350 € par mois.

Vous pouvez utiliser ce forfait librement (il peut par exemple servir à payer les frais de crèche de votre enfant).

➔ **A savoir** : si vous avez plusieurs enfants, le nombre d'heures accordées est celui qui correspond au besoin reconnu pour le plus jeune de vos enfants.

Vous êtes en couple (marié, pacsé ou en concubinage)

L'aide humaine se compose d'un forfait de 30 heures d'aide par mois.

Le montant du forfait est de 900 € par mois.

Vous pouvez utiliser ce forfait librement (il peut par exemple servir à payer les frais de crèche de votre enfant).

➔ **A savoir :** si vous avez plusieurs enfants, le nombre d'heures accordées est celui qui correspond au besoin reconnu pour le plus jeune de vos enfants.

Votre enfant a entre 3 ans et 7 ans

Vous élevez seul votre enfant

L'aide humaine se compose d'un forfait de 30 heures par mois.

Le montant du forfait est de 675 € par mois.

Vous pouvez utiliser ce forfait librement (il peut par exemple servir à rémunérer une [assistante maternelle \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383)).

➔ **A savoir :** si vous avez plusieurs enfants, le nombre d'heures accordées est celui qui correspond au besoin reconnu pour le plus jeune de vos enfants.

Vous êtes en couple (marié, pacsé ou en concubinage)

L'aide humaine se compose d'un forfait de 15 heures par mois.

Le montant du forfait est de 450 € par mois.

Vous pouvez utiliser ce forfait librement (il peut par exemple servir à rémunérer une [assistante maternelle \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383)).

➔ **A savoir :** si vous avez plusieurs enfants, le nombre d'heures accordées est celui qui correspond au besoin reconnu pour le plus jeune de vos enfants.

Aide technique

Elle est destinée à prendre en charge le matériel de puériculture (par exemple, table à langer, poussette). Elle est attribuée automatiquement à l'occasion de la naissance de votre enfant et à son 3^e et 6^e anniversaire.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

À la naissance

Le montant de l'aide est de 1 400 €.

Aux 3 ans de votre enfant

Le montant de l'aide est de 1 200 €.

Aux 6 ans de votre enfant

Le montant de l'aide est de 1 000 €.

Textes de loi et références

- Décret n°2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845177) (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845177)

Services en ligne et formulaires

- Demande de prestation de compensation du handicap (PCH) "Parentalité" (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59086) Formulaire

Pour en savoir plus

- PCH Parentalité - Version "facile à lire et à comprendre" (Falc) [↗](https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facile_a_lire_aide_pch_parentalite.pdf) (https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facile_a_lire_aide_pch_parentalite.pdf) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage

- [3939 Allo Service Public](#)

Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](#)
- [gouvernement.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0